

## Regards sur la société canadienne

# Le travail autonome chez les femmes au Canada

par Sharanjit Uppal

Date de diffusion : le 4 décembre 2023



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Le travail autonome chez les femmes au Canada

par Sharanjit Uppal

## Remerciements

Cette étude a été financée par Femmes et Égalité des genres Canada.

### Aperçu de l'étude

La présente étude s'appuie sur les données historiques de l'Enquête sur la population active, de 1976 à 2022, afin d'établir un profil du travail autonome chez les femmes au Canada, et ce en examinant les changements relatifs au taux de travail autonome, au type de travail autonome et aux principales professions chez les travailleurs et travailleuses autonomes. De plus, à l'aide des données du Recensement de la population de 2001 et de 2021, l'étude dresse le profil du travail autonome chez divers groupes de population.

- Selon les données de l'Enquête sur la population active, en 2022, près de 1 million de femmes au Canada étaient travailleuses autonomes, ce qui représente 37 % de l'ensemble de la population des travailleurs et travailleuses autonomes. Cette proportion était à la hausse par rapport à 1976 (26 %).
- Le taux de travail autonome chez les femmes a augmenté pour passer de 9 % en 1976 à un sommet de 13 % à la fin des années 1990 avant de diminuer pour se chiffrer à 11 % en 2022. Au cours de la même période, le taux de travail autonome chez les hommes a augmenté pour passer de 14 % à 20 % avant de diminuer pour se situer à 16 %.
- En 1976, 34 % des femmes travailleuses autonomes étaient des travailleuses familiales non rémunérées, travaillant pour la plupart en agriculture. Cette proportion a baissé pour s'établir à 1 % en 2022.
- En 2022, on retrouvait un plus grand nombre de femmes travailleuses autonomes dans les cinq professions suivantes : directeurs/directrices — commerce de détail et de gros, éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance, agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier, préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers, et coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières.
- Selon les données du Recensement de la population de 2021, les Canadiennes d'origine coréenne affichaient le taux de travail autonome le plus élevé parmi les femmes, 1 femme sur 5 étant travailleuse autonome. Les Canadiennes philippines et noires affichaient les taux les plus faibles (5 % et 6 %, respectivement).
- On retrouvait le plus grand nombre de femmes racisées travailleuses autonomes au sein de la catégorie professionnelle des agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier. Toutefois, la profession qui comptait un plus grand nombre de travailleuses autonomes variait en fonction des groupes racisés.
- Le taux de travail autonome chez la population autochtone vivant hors réserve était inférieur à celui de la population non autochtone. En 2021, chez les femmes, 10 % des Métisses, 7 % des membres des Premières Nations vivant hors réserve et 4 % des Inuit étaient travailleuses autonomes. Le taux de travail autonome se situait quant à lui à 12 % chez les femmes non autochtones. La catégorie professionnelle ayant enregistré le plus grand nombre de femmes membres des Premières Nations et de Métisses travailleuses autonomes était celle des préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers, suivie de celle des coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières.

### Introduction

Que ce soit en tant que principale source de revenu d'emploi ou en tant que revenu supplémentaire, le travail autonome a historiquement été une activité importante sur le marché du travail au Canada. Cette main-d'œuvre est diversifiée, comptant une part croissante de femmes dans les rangs des travailleurs et travailleuses autonomes. En effet, la proportion de femmes est passée de 26 % de l'ensemble des travailleurs et travailleuses autonomes au Canada en 1976 à 37 % en 2022. Cela dit, les femmes demeurent moins susceptibles que les hommes d'être leur « propre patron », c'est-à-dire d'avoir un travail autonome pour exploiter une entreprise ou exercer des activités professionnelles, avec ou sans employés. En 2022, 11 % des femmes et 16 % des hommes qui occupaient un emploi étaient travailleuses et travailleurs autonomes.

Bien que de nombreuses études aient permis d'examiner la participation croissante des femmes sur le marché du travail, beaucoup moins d'études ont porté sur les tendances en matière de travail autonome chez ces dernières<sup>1</sup>. Il est communément admis que les motivations liées à l'entrée sur le marché du travail autonome chez les femmes varient souvent de celles des hommes : les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'invoquer les heures flexibles et le besoin d'avoir un équilibre entre le travail et la vie personnelle afin de motiver leur choix<sup>2</sup>. Cela reflète probablement le déséquilibre entre les sexes en ce qui a trait au travail non rémunéré, puisque 60 % des heures totales de travaux ménagers non rémunérés continuent d'être effectuées par les femmes<sup>3</sup>. Ce

qui est moins bien compris, par contre, ce sont les changements dans la nature du travail autonome chez les femmes, de même que la diversité au sein de la population des travailleuses autonomes et au sein des populations de femmes qui sont moins susceptibles d'être travailleuses autonomes.

Au moyen des données tirées des recensements et de l'Enquête sur la population active (voir l'encadré « [Sources de données et définitions](#) »), le présent article vise à évaluer la façon dont le travail autonome a évolué chez les femmes (taux, type et profession) au fil du temps, de même qu'à évaluer dans quelle mesure le travail autonome varie chez les femmes ayant des caractéristiques différentes. Bien que l'accent principal soit mis sur les femmes, il demeure important de contextualiser ces expériences par rapport à celles des hommes. Tout d'abord, l'article présente un examen des résultats tirés de l'Enquête sur la population active (EPA), qui sera suivi par une analyse des résultats tirés des recensements. Les données de l'EPA sont utiles pour étudier les tendances au fil du temps, tandis que les données du recensement permettent de mener une analyse détaillée des divers groupes de population.

### Les femmes représentent plus du tiers des Canadiens et Canadiennes qui travaillent à leur compte

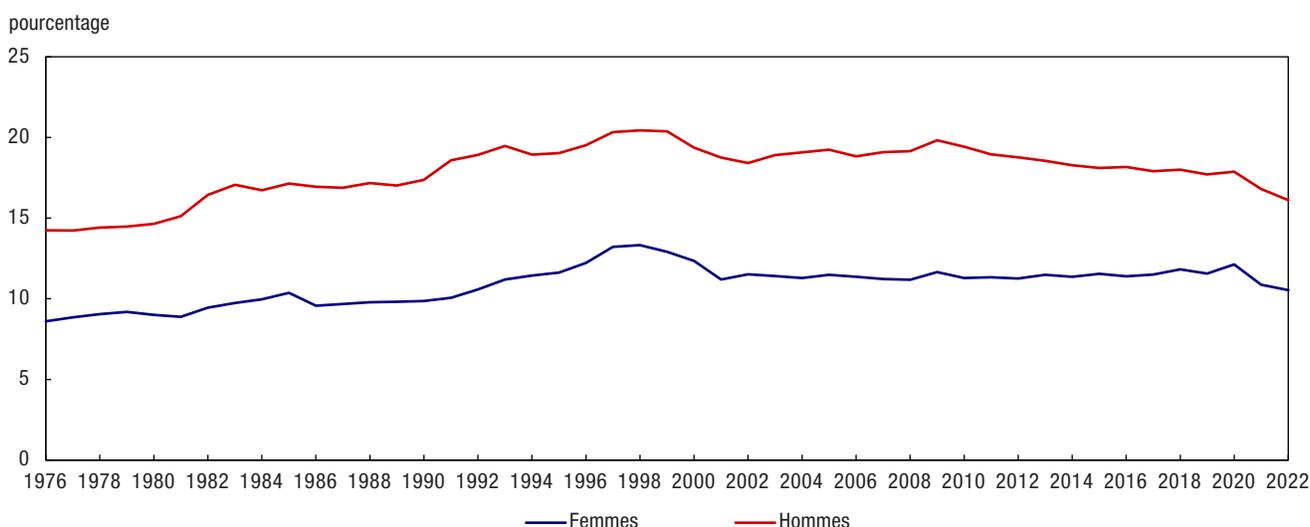
Dans l'ensemble, de 1976 à la fin des années 1990, le travail autonome a connu une augmentation lente, mais graduelle, passant de 12 % en 1976 à 17 % en 1998 (graphique 1). Des facteurs non cycliques tels que les changements démographiques, structurels, technologiques et de

politique gouvernementale ont été invoqués comme raisons à l'origine de cette augmentation<sup>4</sup>. Cependant, après cette hausse graduelle, le travail autonome a diminué au cours des années subséquentes pour s'établir à 15 % en 2001. Cette baisse a été surtout attribuable aux industries de l'agriculture, du commerce de détail et de la fabrication, et elle a été plus prononcée chez les jeunes travailleurs et les femmes plus âgées<sup>5</sup>. Le taux est demeuré relativement stable au cours des deux décennies suivantes, diminuant légèrement pendant la pandémie de COVID-19. Celui-ci ne s'étant pas rétabli depuis.

Cette tendance globale était semblable chez les hommes et les femmes, toutefois le taux de travail autonome a été constamment plus faible chez les femmes<sup>6</sup>. Le taux de travail autonome chez les femmes était de 9 % en 1976, et a augmenté pour atteindre 13 % à la fin des années 1990. Au cours de la même période, le taux de travail autonome chez les hommes a augmenté pour passer de 14 % à 20 %. En 2022, la proportion de travailleurs et travailleuses autonomes a baissé pour se situer à 11 % chez les femmes et à 16 % chez les hommes, demeurant plus élevée que les taux enregistrés dans les années 1970.

Bien que la hausse de la proportion de travailleurs et travailleuses autonomes, de 1976 à 2022, ait été similaire chez les hommes et les femmes, le nombre réel de travailleurs et travailleuses autonomes a augmenté plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Dans un contexte de changements sociétaux significatifs, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes à la main-d'œuvre rémunérée et le fait

**Graphique 1**  
**Taux de travail autonome, selon le sexe, 1976 à 2022**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976 à 2022.

qu'elles y demeurent<sup>7</sup>, la proportion de femmes travailleuses autonomes a augmenté pour passer de 26 % de l'ensemble des travailleurs et travailleuses autonomes en 1976 à 37 % en 2022. La majeure partie de la hausse (9 points de pourcentage) de la proportion de travailleuses autonomes a eu lieu à la fin des années 1990. Depuis ce temps, la proportion n'a que peu augmenté (2 points de pourcentage).

## Le travail autonome augmente avec l'âge

Le lien qui existe entre l'âge et le travail autonome est bien connu<sup>8</sup>. En règle générale, le taux de travail autonome augmente avec l'âge. En 2022, 2 % des femmes actives de 15 à 24 ans étaient travailleuses autonomes; cette proportion s'établissait à 10 % chez les femmes de 25 à 54 ans et à 18 % chez celles de 55 ans et plus.

Une tendance semblable selon l'âge est observée chez les hommes. On note, plus particulièrement, un très faible écart entre les sexes avant l'âge de 25 ans. En 2022, 3 % des hommes actifs de 15 à 24 ans étaient travailleurs autonomes, ce qui correspond sensiblement au taux observé chez les femmes (2 %). Les différences deviennent plus prononcées avec l'âge, une proportion plus élevée d'hommes actifs que de femmes actives étant travailleurs autonomes de 25 à 54 ans (15 % par rapport à 10 %) et de 55 ans et plus (27 % par rapport à 18 %).

Le travail autonome est à la hausse chez les travailleurs plus âgés, tant chez les femmes que chez les hommes. De 1976 à 2022, le taux de travail autonome a baissé chez les jeunes travailleurs, passant de 5 % à 2 % chez les femmes et de 6 % à 3 % chez les hommes, tandis que le taux a augmenté chez les personnes de 55 ans et plus. En particulier, le

travail autonome a augmenté pour passer de 14 % à 18 % chez les femmes actives de ce groupe d'âge, et de 23 % à 27 % chez les hommes actifs plus âgés. Le taux observé chez les personnes de 25 à 54 ans s'est quant à lui maintenu. Cela laisse supposer que le gain global chez les hommes et les femmes, d'environ deux points de pourcentage, entre 1976 et 2022, a été en grande partie attribuable à la population adulte plus âgée.

## Les travailleuses autonomes sont plus susceptibles que les travailleurs autonomes d'avoir une entreprise non constituée en société sans aide rémunérée

La catégorie générale du travail autonome peut masquer des différences importantes relatives aux types de travail autonome réalisés. En règle générale, les travailleurs et travailleuses autonomes peuvent être classés en deux catégories :

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

les « propriétaires d'entreprises constituées en société », qui sont habituellement considérés comme des personnes travaillant à leur compte au sein d'entités constituées en société, et les « propriétaires d'entreprises non constituées en société », qui travaillent à leur compte dans d'autres entités juridiques<sup>9</sup>. Ces deux catégories peuvent se subdiviser selon qu'elles ont des employés rémunérés ou qu'elles n'en ont pas.

Une catégorie supplémentaire de travailleurs et travailleuses autonomes est celle des « travailleurs familiaux non rémunérés ». Il s'agit de personnes qui travaillent sans rémunération sur une ferme ou dans une entreprise ou une pratique

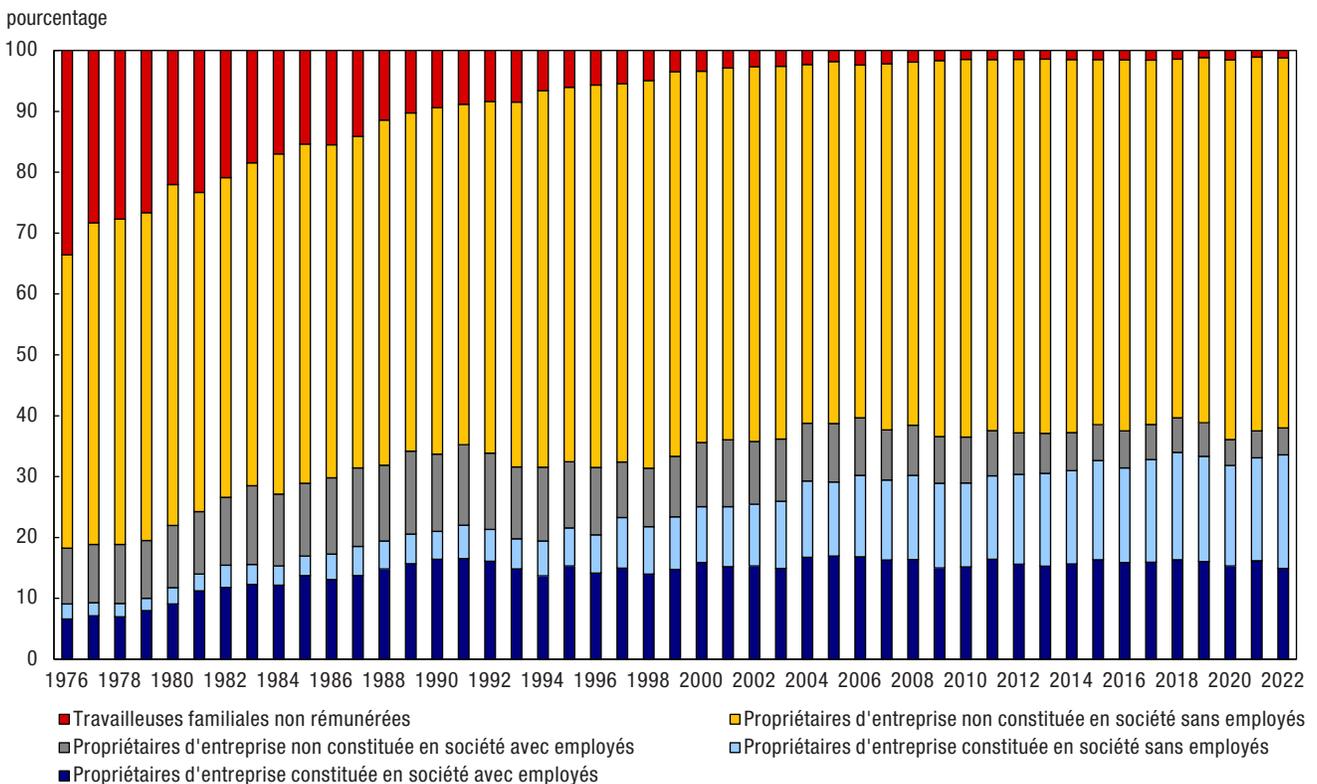
professionnelle détenue et exploitée par un autre membre de la famille vivant dans le même logement.

Le fait que les travailleurs et travailleuses autonomes aient une entreprise constituée en société ou non constituée en société ne dépend pas nécessairement du type de travail qu'ils font. Par exemple, les directeurs/directrices — commerce de détail et de gros, comme les propriétaires de magasin, de même que les directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires, tels que les propriétaires de restaurant, comptent parmi les professions les plus couramment occupées tant chez les travailleurs et travailleuses autonomes ayant une entreprise

constituée en société avec employés que chez ceux et celles ayant une entreprise non constituée en société avec employés, même s'ils sont plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société<sup>10</sup>.

À la fin des années 1970, une proportion importante (34 %) de femmes travailleuses autonomes étaient des travailleuses familiales non rémunérées (graphique 2a). La majorité (61 %) de ces travailleuses travaillaient dans l'agriculture, dont 21 % dans l'élevage de bovins de boucherie. Dans les décennies qui ont suivi, l'emploi dans l'agriculture a commencé à accuser un recul<sup>11</sup>. De plus, celles qui étaient restées travailleuses autonomes dans l'industrie de l'agriculture étaient

**Graphique 2a**  
Catégorie de travailleurs, femmes travailleuses autonomes, 1976 à 2022



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976 à 2022.

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société ou non constituée en société<sup>12</sup>. De plus, on a aussi observé ce changement de cap chez les travailleuses autonomes dans les industries autres que l'agriculture, celles-ci s'éloignant aussi du travail non rémunéré<sup>13</sup>. Reflétant cette nouvelle réalité, la proportion de femmes qui étaient des travailleuses familiales non rémunérées a commencé à baisser. À la fin des années 1980, environ 1 femme sur 10 était des travailleuses familiales non rémunérées et en 2022, cette proportion atteignait un creux de 1 %. Parmi les hommes travailleurs autonomes, la proportion de travailleurs familiaux

non rémunérés a toujours été faible : 3 % en 1976 et moins de 1 % en 2022 (graphique 2b).

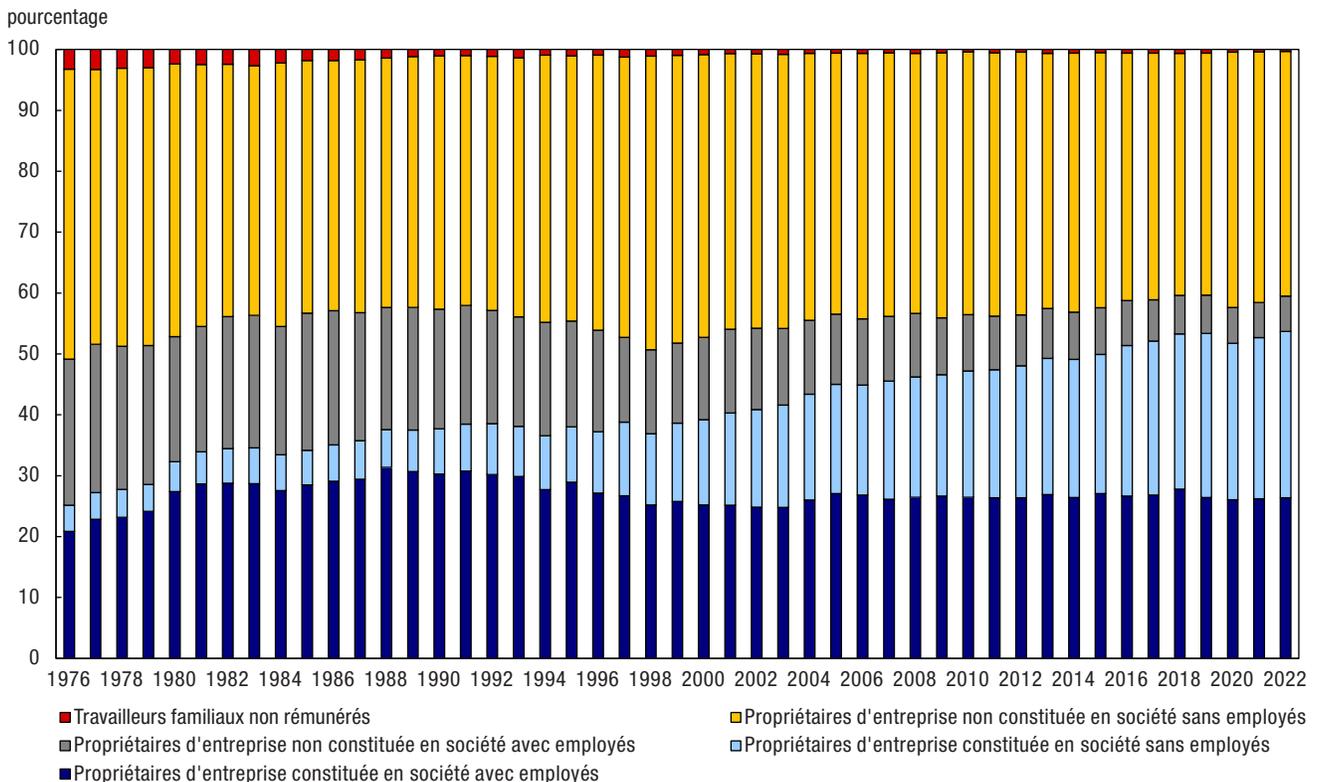
En examinant les entreprises constituées en société et non constituées en société ensemble, on note que les travailleurs et travailleuses autonomes étaient plus susceptibles d'exercer leur profession sans employés. Cette situation était particulièrement marquée chez les femmes (80 % en 2022) comparativement aux hommes (68 %). Les hommes travailleurs autonomes étaient plus susceptibles que les femmes travailleuses autonomes d'avoir des employés (32 % par rapport à 19 % en 2022). Cependant, cet écart était

plus faible en 2022 (13 points de pourcentage) qu'en 1976 (29 points de pourcentage).

Tant chez les femmes que chez les hommes, les travailleurs et travailleuses autonomes étaient plus susceptibles d'avoir une entreprise non constituée en société sans aide rémunérée. Cette situation était plus susceptible de se produire chez les femmes (61 % en 2022) que chez les hommes (40 %).

La proportion de travailleurs et travailleuses autonomes ayant une entreprise non constituée en société a augmenté au fil du temps. Cette situation était particulièrement marquée chez les personnes sans aide rémunérée. En 1976, une très faible

**Graphique 2b**  
Catégorie de travailleurs, hommes travailleurs autonomes, 1976 à 2022



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976 à 2022.

proportion d'hommes travailleurs autonomes (4 %) et de femmes travailleuses autonomes (2 %) avaient une entreprise constituée en société sans aide rémunérée. Il s'agit de la catégorie ayant affiché la plus forte hausse de 1976 à 2022, soit un bond de 23 points de pourcentage chez les hommes et de 16 points de pourcentage chez les femmes.

L'augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses autonomes ayant une entreprise constituée en société provient d'un changement dans la composition des secteurs d'activités. Par exemple, le travail autonome en agriculture a diminué, tandis qu'il a augmenté dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques<sup>14</sup>. Les travailleurs et travailleuses autonomes dans ce secteur sont plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société que ceux et celles du secteur de l'agriculture<sup>15</sup>. De plus, le fait d'avoir une entreprise constituée en société présente certains avantages, notamment la responsabilité personnelle limitée et des avantages fiscaux.

Les résultats liés au type de travail autonome étaient semblables chez les personnes des groupes d'âge de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus, quel que soit le sexe. La taille de l'échantillon n'était pas assez grande pour examiner les tendances chez les jeunes travailleurs et travailleuses autonomes.

### **En 2022, 1 travailleuse autonome sur 5 travaillait dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale**

En 2022, la moitié des travailleuses autonomes travaillaient dans l'un des trois secteurs d'activité suivants : les

soins de santé et assistance sociale (20 %); les services professionnels, scientifiques et techniques (19 %) et les services autres que l'administration publique (11 %)<sup>16</sup>. La composition en termes de secteurs d'activité était quelque peu différente en 1987, alors que 20 % des travailleuses autonomes œuvraient dans des services autres que l'administration publique, 16 % œuvraient en agriculture, 16 %, dans le commerce de détail et 15 %, en soins de santé et assistance sociale<sup>17</sup>.

De 1987 à 2022, les baisses les plus prononcées ont été observées en agriculture (13 points de pourcentage), dans le commerce de détail (9 points de pourcentage) et dans les services autres que l'administration publique (8 points de pourcentage). Les gains les plus marqués ont été enregistrés dans les services professionnels, scientifiques et techniques (13 points de pourcentage) et les soins de santé et assistance sociale (6 points de pourcentage).

Lorsqu'on examine les changements d'une décennie à l'autre, une baisse notable du travail autonome en agriculture et dans les services autres que l'administration publique s'est produite de 1987 à 1997. Cette décennie a aussi été caractérisée par une hausse notable des travailleurs et travailleuses autonomes dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques.

### **En 2022, la profession la plus courante chez les travailleuses autonomes était celle de directrice — commerce de détail et de gros**

En 2022, la profession de directeurs/directrices — commerce de détail et de gros a été celle qui a enregistré le plus grand nombre de travailleuses

autonomes, 7 % d'entre elles exerçant cette profession (tableau I). Les directeurs/directrices — commerce de détail et de gros qui travaillent à leur compte possèdent et exploitent leurs propres magasins. Cette profession était suivie des éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance (5 %), des agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier (5 %), des préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers (4 %), et des coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (4 %).

Parmi les cinq professions les plus courantes chez les travailleuses autonomes, trois étaient les mêmes en 1987 et en 2022<sup>18</sup>. Il s'agissait des éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance, des directrices — commerce de détail et de gros (11 % dans chaque cas en 1987) et des coiffeuses et barbières (5 %). Deux des cinq professions les plus courantes qui étaient différentes en 1987 étaient celles des gardiennes d'enfants en milieu familial (9 %)<sup>19</sup> et des gestionnaires en agriculture (8 %).

Lorsqu'on se penche sur les différences entre les sexes en ce qui a trait aux professions les plus courantes, deux des cinq professions de travailleurs et travailleuses autonomes les plus courantes étaient les mêmes : 1) directeurs/directrices — commerce de détail et de gros et 2) agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier. Certaines professions étaient toutefois beaucoup plus courantes chez les hommes. En 2022, la profession affichant la plus grande proportion d'hommes travailleurs autonomes était celle des gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire (8 %). Celle-ci était suivie des directeurs/

directrices — commerce de détail et de gros (6 %), des gestionnaires en agriculture (5 %), des conducteurs/conductrices de camions de transport (4 %) et des agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier (3 %).

### En 2022, les professions chez les travailleuses autonomes sont plus diversifiées qu'en 1987

La concentration professionnelle, qui se définit dans le présent article comme la proportion de personnes se trouvant dans l'une ou l'autre des cinq professions les plus courantes, a varié au fil du temps. En 1987, 43 % des travailleuses autonomes étaient concentrées dans les cinq professions les plus courantes. Cette proportion a diminué pour s'établir à 24 % en 2022. La concentration professionnelle a aussi reculé chez les travailleurs autonomes, bien que dans une moindre mesure (36 % en 1987 par rapport à 27 % en 2022). Par conséquent, bien que les femmes travailleuses autonomes étaient plus susceptibles d'être concentrées dans quelques professions comparativement à leurs homologues masculins en 1987, elles étaient légèrement moins susceptibles de l'être en 2022<sup>20</sup>.

### Au total, 1 Canadienne d'origine coréenne sur 5 qui avait un emploi était travailleuse autonome en 2021

Selon les données du recensement, en 2021, 14 % des Canadiens racisés étaient travailleurs et travailleuses autonomes, ce qui représente 25 % de l'ensemble de la population des travailleurs et travailleuses autonomes au Canada<sup>21</sup>. Dans l'ensemble, on a observé peu de

**Tableau 1**

#### Les cinq professions les plus courantes chez les travailleurs et travailleuses autonomes, 1987 et 2022

Sexe et profession	1987	2022
	pourcentage	
<b>Femmes</b>		
Directrices — commerce de détail et de gros	10,9	6,5
Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance	11,0	4,6
Agentes et vendeuses en immobilier	...	4,5
Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	...	4,4
Coiffeuses et barbières	4,6	4,3
Gardiennes d'enfants en milieu familial	8,5	...
Gestionnaires en agriculture	7,7	...
<b>Hommes</b>		
Gestionnaires et rénovateurs en construction domiciliaire	2,6	8,3
Directeurs — commerce de détail et de gros	9,4	6,0
Gestionnaires en agriculture	18,1	5,2
Conducteurs de camions de transport	...	4,0
Agents et vendeurs en immobilier	...	3,3
Directeurs de la restauration et des services alimentaires	3,2	...
Représentants des ventes et des comptes — commerce de gros (non technique)	2,6	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1987 et 2022.

différence entre le taux de travail autonome de la population racisée (14 %) et celui de la population non racisée et non autochtone (15 %).

Ce faible écart était attribuable à la différence entre le taux observé chez les femmes racisées et celui des femmes non racisées (10 % par rapport à 12 %). Les taux chez les hommes étaient semblables (environ 18 %). Les hommes racisés représentaient 27 % de la population des travailleurs autonomes, et les femmes racisées, 23 % de la population des travailleuses autonomes.

Le taux global de travail autonome chez la population racisée dissimule d'importants écarts parmi différents groupes racisés. Chez les femmes, les Canadiennes d'origine coréenne affichaient le taux de travail autonome le plus élevé, 1 sur 5 (20 %) étant travailleuse autonome (graphique 3a). Ce taux était même plus élevé deux décennies plus tôt : en 2001, plus de 1 Canadienne

d'origine coréenne sur 3 (34 %) était travailleuse autonome. Les taux élevés de travail autonome au sein de la population coréenne au Canada<sup>22</sup> et aux États-Unis<sup>23</sup> ont été notés dans des études antérieures.

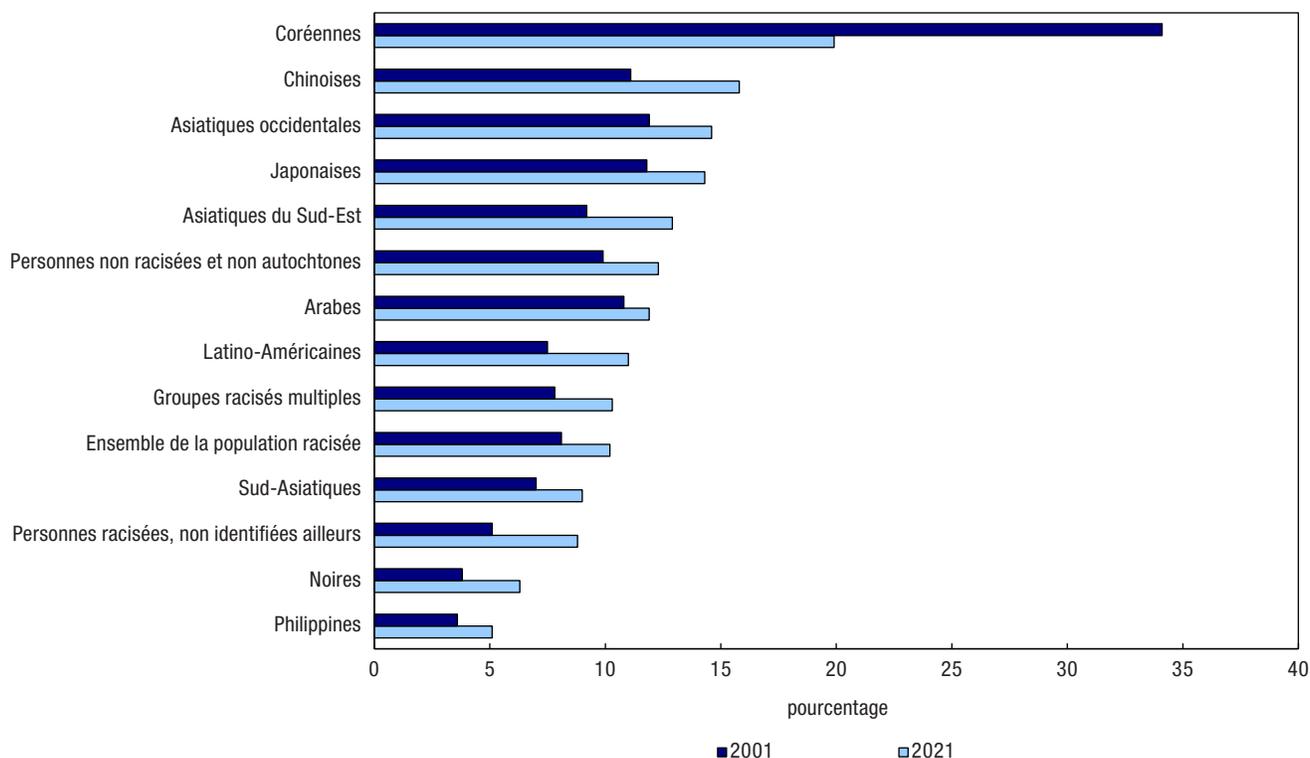
Chez les femmes, d'autres groupes racisés affichaient des taux élevés de travail autonome en 2021, soit les Canadiennes d'origine chinoise (16 %), les Canadiennes d'origine asiatique occidentale (15 %), les Canadiennes d'origine japonaise (14 %) et les Canadiennes d'origine asiatique du Sud-Est (13 %)<sup>24</sup>. À l'autre extrémité du spectre, les Canadiennes d'origine philippine (5 %) et les Canadiennes noires (6 %) affichaient des taux de travail autonome particulièrement faibles. Ces deux groupes enregistraient aussi les taux les plus faibles en 2001.

À l'instar de leurs homologues féminines, les Canadiens d'origine coréenne affichaient le taux de travail autonome le plus élevé de tous les groupes racisés en 2001, soit

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

**Graphique 3a**

**Taux de travail autonome, selon le groupe racisé, femmes seulement, 2001 et 2021**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001 et 2021.

37 % (graphique 3b). Cependant, contrairement aux femmes, leur taux n'était pas le plus élevé en 2021. Le travail autonome chez les hommes était le plus élevé chez les Canadiens d'origine asiatique occidentale (29 %), suivis des Canadiens d'origine coréenne (23 %) et des Canadiens d'origine arabe (23 %). Les Canadiens d'origine chinoise (21 %) et d'origine sud-asiatique (20 %) affichaient aussi des taux supérieurs à ceux des hommes non racisés et non autochtones (18 %). Comme c'était le cas chez les femmes, les Canadiens d'origine philippine (5 %) affichaient un taux de travail autonome plus faible.

Même si les Canadiennes d'origine coréenne affichaient le taux de travail autonome le plus élevé, compte tenu de la taille relativement petite de leur population, elles représentaient seulement 5 % de l'ensemble des Canadiennes racisées qui travaillaient à leur compte. Les groupes qui représentaient la proportion la plus élevée étaient les Canadiennes d'origine chinoise (27 %) et les Canadiennes d'origine sud-asiatique (22 %). Dans le même ordre d'idées, parmi les hommes racisés au Canada, les Sud-Asiatiques (36 %) et les Chinois (19 %) représentaient la plus grande proportion des travailleurs autonomes. Bien qu'ils aient affiché des taux élevés de travail

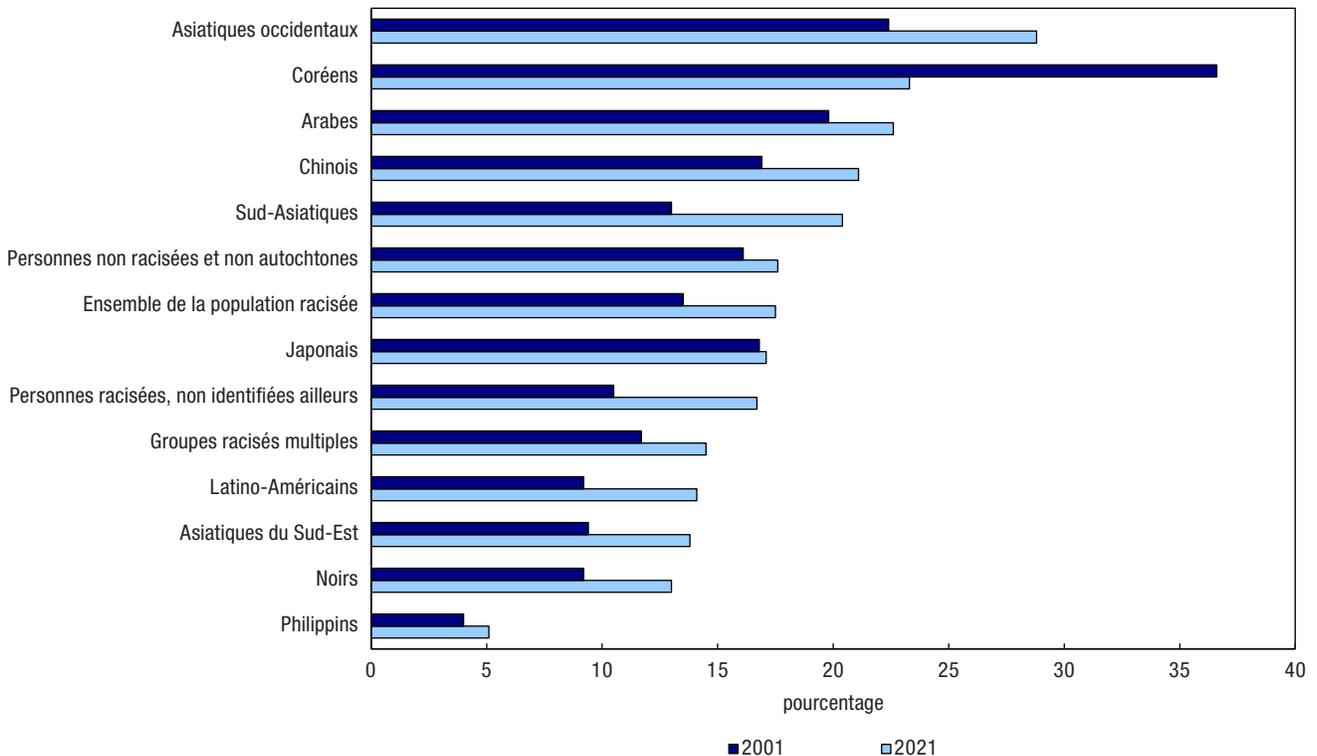
autonome, les hommes d'origine asiatique occidentale et d'origine coréenne au Canada constituaient une proportion relativement plus faible de travailleurs autonomes (6 % et 3 %, respectivement).

Les hommes racisés étaient plus susceptibles d'être travailleurs autonomes comparativement aux femmes racisées, la différence entre les genres la plus marquée sur le plan du taux de travail autonome en 2021 ayant été observée chez les Canadiens d'origine asiatique occidentale (14 points de pourcentage), suivis des Canadiens d'origine sud-asiatique (11 points de pourcentage) et des Canadiens d'origine arabe (11 points de pourcentage). Aucune

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

**Graphique 3b**

**Taux de travail autonome, selon le groupe racisé, hommes seulement, 2001 et 2021**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2001 et 2021.

différence entre les genres n'a été observée chez les Canadiens d'origine philippine et une légère différence a été enregistrée chez les Canadiens d'origine asiatique du Sud-Est (1 point de pourcentage). Le classement était en grande partie similaire en 2001 : les Canadiens d'origine asiatique occidentale (11 points de pourcentage); les Canadiens d'origine arabe (9 points de pourcentage); les Canadiens d'origine sud-asiatique (6 points de pourcentage) présentant les différences les plus importantes, et les Canadiens d'origine philippine ainsi que les Canadiens d'origine asiatique du Sud-Est n'affichant aucune différence.

Le lien entre l'âge et le travail autonome — les personnes plus âgées étant plus susceptibles de travailler à leur compte — persiste dans tous les groupes racisés. Cependant, la différence était plus prononcée chez les Canadiens d'origine coréenne et les Canadiens d'origine asiatique occidentale. Par exemple, en 2021, 43 % des Canadiennes d'origine coréenne de 55 ans et plus étaient travailleuses autonomes, comparativement à 17 % de leurs homologues plus jeunes, âgées de 25 à 54 ans. Chez les hommes d'origine coréenne, les taux de travail autonome étaient de 52 % et de 19 % pour les deux groupes d'âge respectifs.

### **Les Canadiennes d'origine sud-asiatique travaillant à leur compte sont plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société**

En 2021, le type le plus courant de travail autonome était celui au sein d'une entreprise non constituée en société sans aide rémunérée. Cette constatation était valable tant chez la population racisée (44 %) que chez la population non racisée et non autochtone (50 %). Les deux groupes étaient tout aussi susceptibles de posséder une entreprise constituée en société avec aide rémunérée (21 % dans chaque cas) et d'être des travailleurs

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

familiaux non rémunérés (2 % dans chaque cas). Les Canadiens racisés étaient sensiblement plus susceptibles que les Canadiens non racisés et non autochtones d'avoir une entreprise constituée en société sans aide rémunérée (21 % par rapport à 17 %) et d'avoir une entreprise non constituée en société avec aide rémunérée (12 % par rapport à 10 %).

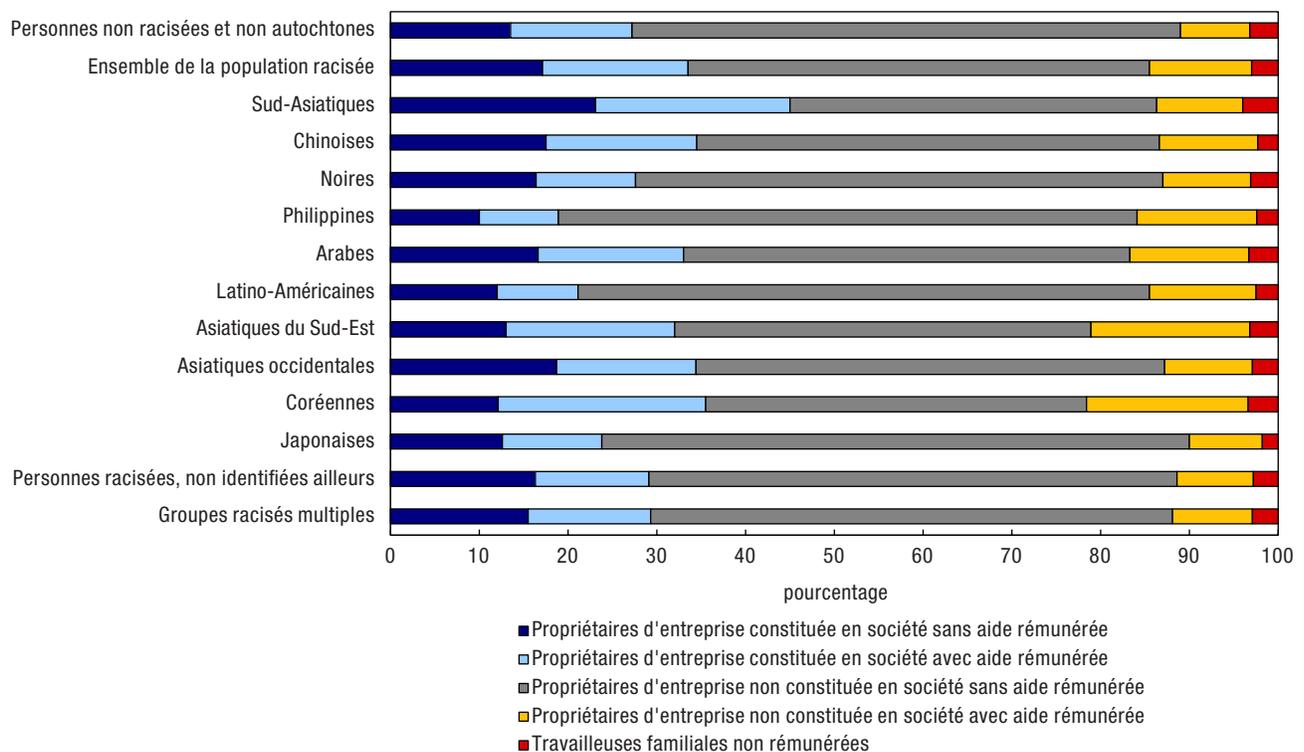
Chez les Canadiennes racisées qui travaillaient à leur compte, les Coréennes (23 %) étaient les plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société avec aide rémunérée (graphique 4a). Elles étaient aussi les plus susceptibles d'avoir une entreprise non constituée en société avec aide rémunérée

(18 %). Le travail autonome sans aide rémunérée était plus courant chez les femmes d'origine sud-asiatique et d'origine japonaise. Plus particulièrement, les Canadiennes d'origine sud-asiatique (23 %) affichaient la proportion la plus élevée de celles qui avaient une entreprise constituée en société sans aide rémunérée, et les Canadiennes d'origine japonaise (66 %) affichaient la proportion la plus élevée de travailleuses autonomes ayant une entreprise non constituée en société sans aide rémunérée. Enfin, les travailleuses autonomes d'origine sud-asiatique (4 %) étaient plus susceptibles que les autres groupes d'être des travailleuses familiales non rémunérées.

Des similarités ont été notées quant au type de travail autonome parmi divers groupes racisés d'hommes et de femmes. Par exemple, comme dans le cas de leurs homologues féminines, les hommes d'origine sud-asiatique (30 %) étaient les plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société sans aide rémunérée, et les hommes d'origine coréenne, les plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société avec aide rémunérée (30 %) et d'avoir une entreprise non constituée en société avec aide rémunérée (19 %) (graphique 4b). Toutefois, contrairement aux femmes, ce sont les hommes latino-américains et philippins (53 % dans chaque cas), et non les hommes japonais, qui affichaient la proportion

**Graphique 4a**

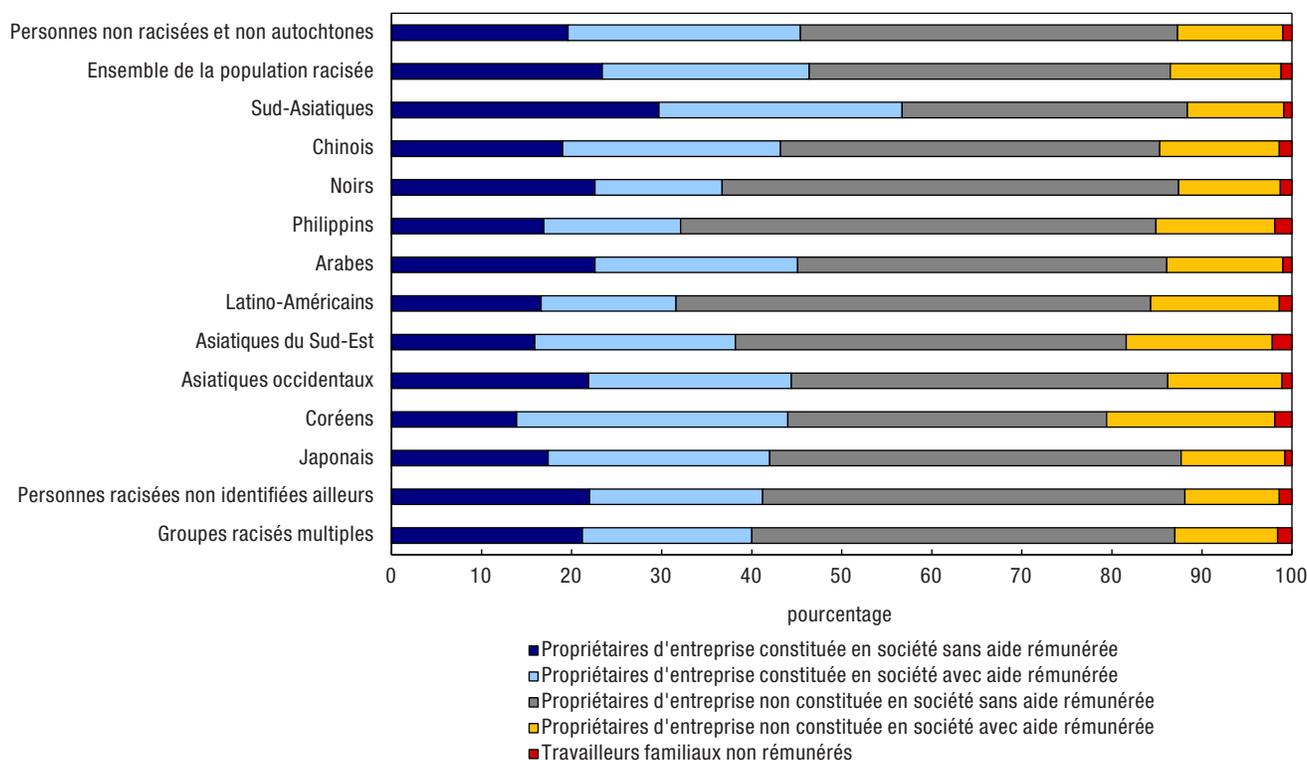
**Catégorie de travailleurs, femmes travailleuses autonomes, selon le groupe racisé, 2021**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Graphique 4b

### Catégorie de travailleurs, hommes travailleurs autonomes, selon le groupe racisé, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

la plus élevée de travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société sans aide rémunérée.

### En 2021, 1 femme racisée travailleuse autonome sur 10 travaillait comme agente et vendeuse en immobilier et comme directrice — commerce de détail et de gros

Parmi les femmes racisées travailleuses autonomes, les professions les plus courantes exercées étaient celles d'agentes et vendeuses en immobilier (5 %), de directrices — commerce de détail et de gros (5 %), de préposées à l'entretien ménager et au nettoyage

— travaux légers (4 %), de directrices de la restauration et des services alimentaires (3 %), d'esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé (3 %) et de gardiennes d'enfants en milieu familial (3 %) (tableau 2). Leurs homologues non racisées et non autochtones étaient plus susceptibles de travailler comme gestionnaires en agriculture (5 %), préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers (5 %), techniciennes en comptabilité et teneuses de livres (4 %), coiffeuses et barbrières (4 %) et agentes et vendeuses en immobilier (4 %).

Parmi les hommes racisés travailleurs autonomes, plus de 1 sur 10 (11 %) travaillait comme conducteur de camions de transport. Une autre

proportion d'hommes racisés travailleurs autonomes (6 %) étaient chauffeurs de taxi, chauffeurs de limousine et chauffeurs. La profession qui employait le plus d'hommes non racisés et non autochtones travailleurs autonomes était celle des gestionnaires en agriculture (8 %), suivie des directeurs — commerce de détail et de gros (4 %).

Ensemble, les cinq professions les plus courantes représentaient 24 % des Canadiens racisés qui travaillaient à leur compte. Cette proportion était plus faible parmi la population non racisée et non autochtone (18 %). Cette différence s'explique entièrement par les écarts observés dans la concentration professionnelle chez les hommes

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

**Tableau 2**

**Les cinq professions les plus courantes chez les travailleurs et travailleuses autonomes, selon le groupe racisé, 2021**

Groupe racisé	Femmes+		Hommes+	
	Les cinq professions les plus courantes	pourcentage	Les cinq professions les plus courantes	pourcentage
Personnes non racisées et non autochtones	Gestionnaires en agriculture	4,6	Gestionnaires en agriculture	8,2
	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	4,5	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	4,2
	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	4,2	Conducteurs/conductrices de camions de transport	3,4
	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	4,0	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières	3,3
	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	3,9	Cadres supérieurs/cadres supérieures — services financiers, communications et autres services aux entreprises	2,9
Ensemble de la population racisée	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	5,3	Conducteurs/conductrices de camions de transport	10,6
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	4,9	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	6,4
	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	4,4	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	5,0
	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	3,3	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	4,6
	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	3,0	Chauffeurs-livres/chauffeuses-livreuses et distributeurs/distributrices porte-à-porte	3,7
Sud-Asiatiques	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	4,7	Conducteurs/conductrices de camions de transport	20,5
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	4,5	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	8,1
	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	4,1	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	4,9
	Gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial	3,7	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	4,6
	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	2,9	Chauffeurs-livres/chauffeuses-livreuses et distributeurs/distributrices porte-à-porte	3,9
Chinois(es)	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	8,9	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	7,8
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	6,2	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	6,9
	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	3,7	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	3,8
	Vendeurs/vendeuses — commerce de détail et présentateur marchand/présentatrice marchande	3,7	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	2,9
	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	2,3	Chauffeurs-livres/chauffeuses-livreuses et distributeurs/distributrices porte-à-porte	2,6
Noir(e)s	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	5,6	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	12,3
	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance	4,1	Conducteurs/conductrices de camions de transport	9,9
	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	3,9	Chauffeurs-livres/chauffeuses-livreuses et distributeurs/distributrices porte-à-porte	5,1
	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	3,7	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	2,9
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	3,7	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	2,1
Philippin(ne)s	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	13,8	Chauffeurs-livres/chauffeuses-livreuses et distributeurs/distributrices porte-à-porte	4,9
	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	7,5	Conducteurs/conductrices de camions de transport	4,2
	Gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial	7,1	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	3,9
	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	4,0	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	2,9
	Massothérapeutes	3,7	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	2,8

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

**Tableau 2**

**Les cinq professions les plus courantes chez les travailleurs et travailleuses autonomes, selon le groupe racisé, 2021**

Groupe racisé	Femmes+		Hommes+	
	Les cinq professions les plus courantes	pourcentage	Les cinq professions les plus courantes	pourcentage
Arabes	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance	13,1	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	11,4
	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	5,1	Conducteurs/conductrices de camions de transport	8,1
	Pharmaciens/pharmaciennes	4,0	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	5,5
	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	3,9	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses et distributeurs/distributrices porte-à-porte	4,6
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	3,4	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	4,3
Latino-Américain(e)s	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	15,6	Conducteurs/conductrices de camions de transport	5,1
	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance	5,4	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation	4,9
	Gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial	3,9	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières	4,9
	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	3,0	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	4,5
	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	2,8	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	4,4
Asiatiques du Sud-Est	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	15,0	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	5,8
	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	6,3	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	3,5
	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	4,8	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	3,3
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	3,4	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	2,8
	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	3,4	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	2,6
Asiatiques occidentales/occidentaux	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	9,1	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	8,8
	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	4,6	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	5,4
	Dentistes	4,1	Conducteurs/conductrices de camions de transport	5,1
	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	3,9	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses et distributeurs/distributrices porte-à-porte	5,0
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	3,1	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	4,5
Coréen(ne)s	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	14,3	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	15,9
	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	8,8	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	7,8
	Vendeurs/vendeuses — commerce de détail et présentateur marchand/présentatrice marchande	3,7	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	4,3
	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	3,6	Chefs	3,9
	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	2,7	Vendeurs/vendeuses — commerce de détail et présentateur marchand/présentatrice marchande	2,5
Japonais(es)	Massothérapeutes	4,2	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	4,7
	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	4,0	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	3,1
	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	3,8	Chefs	2,5
	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	3,8	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	2,2
	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices	3,3	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	2,2

**Note :** Compte tenu du fait que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires.

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

(30 % chez les hommes racisés par rapport à 22 % chez les hommes non racisés et non autochtones). En ce qui a trait aux femmes, la proportion était la même chez les populations de travailleuses autonomes racisées et non racisées (21 %).

Comme il a été mentionné précédemment, les Canadiennes d'origine coréenne affichaient le taux de travail autonome le plus élevé parmi les travailleuses autonomes. Plus de 1 Canadienne d'origine coréenne sur 5 (23 %) travaillait comme directrice — commerce de détail et de gros (14 %) et directrice de la restauration et des services alimentaires (9 %). Pour les deux groupes racisés qui représentaient le plus grand nombre de travailleuses autonomes, les deux professions les plus courantes étaient celles des agentes et vendeuses en immobilier (9 % chez les femmes d'origine chinoise et 5 % chez les femmes d'origine sud-asiatique) et des directrices — commerce de détail et de gros (6 % et 5 % pour les deux groupes respectifs).

Le plus souvent, il y avait un chevauchement dans les cinq principales professions entre les groupes racisés chez les femmes. Certaines des cinq professions les plus courantes étaient uniques à certains groupes racisés de travailleuses autonomes, soit les agentes et courtières d'assurance chez les femmes d'origine philippine; les pharmaciennes chez les femmes d'origine arabe; les dentistes chez les femmes d'origine asiatique occidentale; les traductrices et électrolystes, musiciennes et chanteuses, et designers graphiques et illustratrices chez les femmes d'origine japonaise.

Comme dans le cas de leurs homologues travailleuses autonomes, une importante proportion d'hommes canadiens d'origine coréenne travaillaient comme directeurs — commerce de détail et de gros (16 %) et directeurs de la restauration et des services alimentaires (8 %). Les professions les plus courantes chez les hommes d'origine asiatique occidentale, un autre groupe affichant un taux relativement élevé de travail autonome, étaient celles des chauffeurs de taxi, chauffeurs de limousine et chauffeurs (9 %) et des agents et vendeurs en immobilier (5 %).

### **Les immigrants, hommes et femmes, sont plus susceptibles d'être travailleurs et travailleuses autonomes comparativement à leurs homologues non immigrants**

Les immigrants sont plus susceptibles d'être travailleurs et travailleuses autonomes comparativement aux non-immigrants. Par exemple, en 2021, le taux de travail autonome se situait à 18 % chez les immigrants comparativement à 14 % chez les non-immigrants. Cet écart était plus évident chez les hommes (22 % par rapport à 16 %) que chez les femmes (13 % par rapport à 11 %).

Bien que les hommes immigrants soient plus susceptibles que les femmes immigrantes d'être travailleurs autonomes, la différence était plus faible chez les immigrants récents. Parmi ceux et celles qui ont immigré avant 1991, 29 % des hommes et 18 % des femmes étaient travailleurs et travailleuses autonomes, une différence de 11 points de pourcentage

(graphique 5). Cette différence était plus faible chez les personnes qui avaient immigré de 2011 à 2021 (16 % par rapport à 10 % : 6 points de pourcentage).

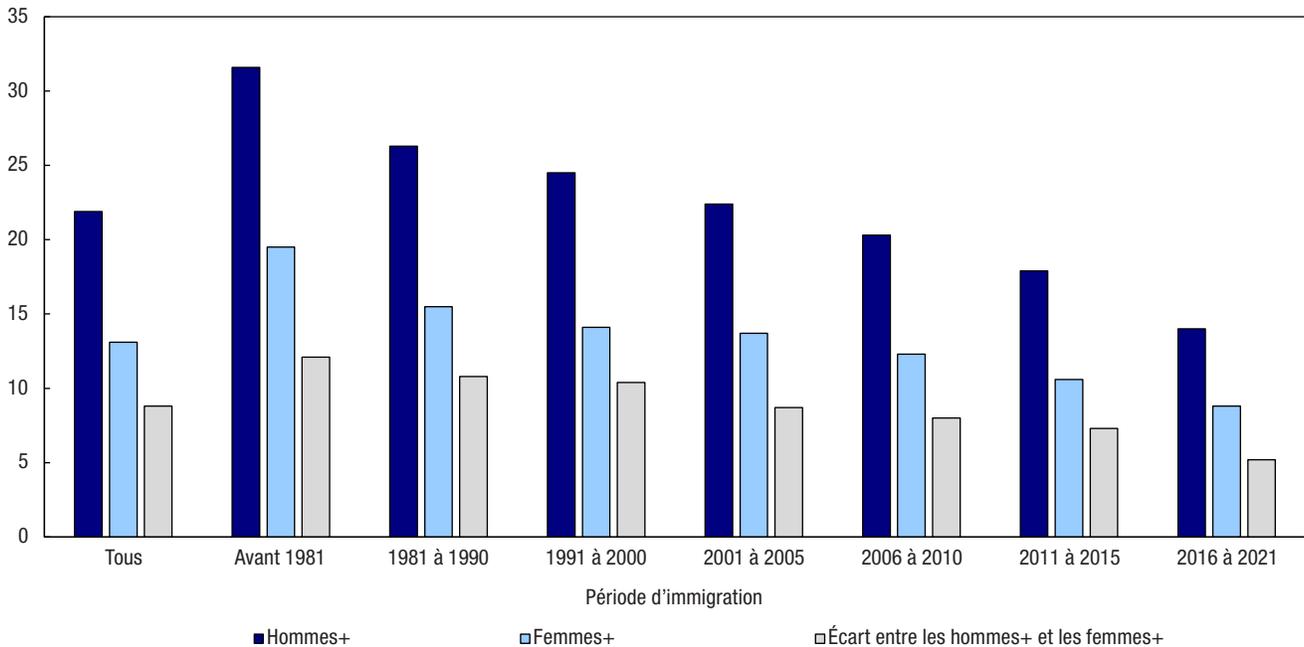
À l'instar de leurs homologues non immigrants travailleurs autonomes, les femmes immigrantes étaient plus susceptibles que les hommes immigrants d'avoir une entreprise non constituée en société sans aide rémunérée (54 % par rapport à 40 %) et moins susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société (avec ou sans aide rémunérée) ou d'avoir une entreprise non constituée en société avec aide rémunérée.

On observe des différences sur le plan des professions entre les travailleuses autonomes immigrantes et non immigrantes. En 2021, les travailleuses autonomes immigrantes étaient plus susceptibles de travailler comme agentes et vendeuses en immobilier, préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers, et directrices — commerce de détail et de gros (5 % dans chaque cas). En comparaison, les principales professions chez les travailleuses autonomes non immigrantes étaient celles des gestionnaires en agriculture, des coiffeuses et barbières, des préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers, et des techniciennes en comptabilité et teneuses de livres (4 % dans chaque cas). Enfin, le profil de profession des travailleuses autonomes immigrantes était différent de celui de leurs homologues masculins. Les hommes immigrants étaient plus susceptibles de travailler comme conducteurs de camions de transport (10 %) et chauffeurs de taxi, chauffeurs de limousine et chauffeurs (5 %).

## Graphique 5

### Taux de travail autonome chez les immigrants, selon la période d'immigration et le genre, 2021

pourcentage



**Note :** Compte tenu du fait que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires.

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

### Les Autochtones sont moins susceptibles d'être travailleurs et travailleuses autonomes comparativement à la population non autochtone

En 2021, le taux de travail autonome chez la population autochtone (10 %) était inférieur à celui de la population non autochtone (15 %) <sup>25</sup>. C'était le cas tant chez les hommes (11 % par rapport à 18 %) que chez les femmes (9 % par rapport à 12 %). Le taux de travail autonome chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve se situait à 10 % chez les hommes et à 8 % chez les femmes. Pour les hommes métis et les femmes métisses, les

proportions étaient de 14 % et de 11 %, respectivement. Chez les Inuit, le taux de travail autonome se situait à 5 % chez les hommes et à 4 % chez les femmes <sup>26</sup>.

### La profession de préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers est la plus courante chez les travailleuses autonomes membres des Premières Nations vivant hors réserve et les femmes métisses

Les Autochtones travailleurs et travailleuses autonomes sont moins susceptibles d'être propriétaires d'entreprises constituées en société

comparativement à la population non autochtone (29 % par rapport à 39 %). Cela était le cas des membres des Premières Nations vivant hors réserve (25 %), des Métis (33 %) et des Inuit (22 %). Près de 1 femme travailleuse autonome membre des Premières Nations vivant hors réserve sur 5 (19 %) était propriétaire d'une entreprise constituée en société, un taux inférieur à celui de leurs homologues masculins (30 %).

La profession employant le plus grand nombre de travailleuses autonomes membres des Premières Nations vivant hors réserve était celle des préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers (6 %) (tableau 3). Cette

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

profession était suivie de celles des coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières (5 %), des directeurs/directrices — commerce de détail et de gros (4 %), des massothérapeutes (3 %) et des esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé (3 %). Les professions les plus courantes chez les hommes travailleurs autonomes membres des Premières Nations vivant hors réserve étaient celle des charpentiers-menuisiers (6 %), suivie de celle des conducteurs de camions de transport (4 %).

Environ 7 % des Métisses travailleuses autonomes travaillaient comme préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers. Une autre proportion de Métisses travailleuses autonomes (5 %) travaillaient comme coiffeuse et barbrière, puis comme massothérapeute (5 %), technicienne en comptabilité et teneuse de livres

(5 %) et gardienne d'enfants en milieu familial (4 %). Les hommes métis travailleurs autonomes étaient plus susceptibles de travailler comme gestionnaires en agriculture (6 %) et conducteurs de camions de transport (5 %). Les femmes métisses travailleuses autonomes étaient moins susceptibles que leurs homologues masculins d'être propriétaires d'une entreprise constituée en société (23 % par rapport à 41 %).

### Conclusion

Le travail autonome est fondamentalement différent de ce qu'il était il y a 40 ans, reflétant ainsi l'évolution de l'économie vers une économie fondée sur la connaissance, l'essor de l'économie à la demande et l'augmentation de la participation des femmes à la population active. Notamment, les femmes représentent une

part croissante de l'ensemble des travailleurs autonomes (37 %), bien qu'elles ne soient pas encore à parité avec les hommes. En 2022, 11 % des femmes faisant partie de la population active étaient des travailleuses autonomes, soit un taux inférieur à celui des hommes (16 %).

Étant donné l'étendue des différences en termes d'industries et de caractéristiques du travail autonome (incorporé ou non incorporé, avec ou sans employés), il est essentiel de comprendre d'où provient la part croissante des femmes au sein des travailleurs autonomes.

En 2022, les femmes travailleuses autonomes étaient concentrées dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale et des services professionnels, scientifiques et techniques, alors que celles-ci étaient plus susceptibles d'être des travailleuses familiales non

**Tableau 3**  
**Les cinq professions les plus courantes chez les travailleurs et travailleuses autonomes membres des Premières Nations et Métis, 2021**

Groupe autochtone	Femmes+		Hommes+	
	Les cinq professions les plus courantes	pourcentage	Les cinq professions les plus courantes	pourcentage
Membres des Premières Nations vivant hors réserve	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	6,2	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières	6,0
	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	5,3	Conducteurs/conductrices de camions de transport	4,3
	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	4,0	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	3,6
	Massothérapeutes	3,4	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	3,3
	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	3,2	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	3,1
Métis	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	6,8	Gestionnaires en agriculture	5,9
	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières	5,5	Conducteurs/conductrices de camions de transport	4,8
	Massothérapeutes	4,6	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières	4,3
	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	4,5	Directeurs/directrices — commerce de détail et de gros	3,9
	Gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial	4,4	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation	2,5

**Notes :** Compte tenu du fait que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe « + ». La catégorie « Hommes+ » comprend les hommes, ainsi que certaines personnes non binaires. La catégorie « Femmes+ » comprend les femmes, ainsi que certaines personnes non binaires. La taille de l'échantillon pour les Inuit était trop petite pour obtenir des estimations fiables.

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

rémunérées (principalement dans le secteur de l'agriculture) des décennies auparavant. Les travailleuses autonomes étaient néanmoins toujours moins susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir des employés (19 % contre 32 %), en 2022. Elles étaient également moins susceptibles que les hommes d'avoir une entreprise constituée en société (34 % contre 54 %). Les personnes possédant une entreprise constituée en société sont généralement des entrepreneurs qui possèdent une entité distincte, tandis que celles possédant une entreprise non constituée en société sont souvent des travailleurs autonomes à leur propre compte.

De futures études se doivent d'examiner ces écarts, en ce qui a trait l'emploi autonome, dans le but de comprendre les raisons des différences entre les genres. De plus,

compte tenu de l'évolution de la nature du travail, des travaux futurs devraient s'attarder à comprendre les répercussions de l'économie à la demande, attribuable en partie à la popularité croissante des plateformes en ligne au cours de la dernière décennie, sur l'emploi des femmes. Par exemple, les femmes se tournent-elles vers le travail à la demande comme source principale de revenu ou comme supplément de revenu ? En quoi cela diffère-t-il de l'expérience des hommes ?

Il serait également important de mieux comprendre les raisons à l'origine des différences en termes de travail autonome chez les femmes des différents groupes de population. Les résultats de la présente étude montrent que le taux de travail autonome chez les femmes racisées était assez similaire à celui des femmes non racisées et non autochtones. Toutefois, on notait

d'importantes différences parmi les groupes racisés. Les Canadiennes d'origine coréenne affichaient le taux le plus élevé de travail autonome, tandis que les Canadiennes d'origine philippine et les Canadiennes noires, affichaient les plus faibles taux.

Par ailleurs, le taux de travail autonome était légèrement inférieur chez les femmes autochtones vivant hors réserve (9 %) par rapport aux femmes non autochtones (12 %). Les taux inférieurs de travail autonome au sein de la population autochtone peuvent être le résultat de facteurs complexes, notamment des obstacles systémiques, ainsi que des répercussions intergénérationnelles de la colonisation et des expériences vécues dans les pensionnats.

---

**Sharanjit Uppal** est économiste principal au Centre de renseignements et d'innovation en données sociales de Statistique Canada.

### Sources de données, méthodes et définitions

#### Sources de données

La présente étude a été réalisée à l'aide des données de l'Enquête sur la population active (EPA) et du Recensement de la population. Les données annuelles de l'EPA de 1976 à 2022 ont été utilisées pour examiner les tendances historiques. Les données du Recensement de la population de 2001 et de 2021 ont été utilisées pour dresser le profil de divers groupes de population.

L'EPA est une enquête-ménage mensuelle d'environ 56 000 ménages, ce qui se traduit par la collecte de données sur le marché du travail visant environ 100 000 personnes. Elle est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes vivant dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes, les personnes vivant dans des établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible. Réunis, ces groupes exclus de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.

Le Recensement de la population est mené tous les cinq ans et permet de recueillir des données démographiques, sociales, économiques et culturelles sur la population canadienne.

#### Définitions

**Travailleurs et travailleuses autonomes** : Propriétaires actifs d'une entreprise, d'une ferme ou d'une pratique professionnelle constituée en société, ou propriétaires actifs d'une entreprise, d'une ferme ou d'une pratique professionnelle non constituée en société. Le dernier groupe comprend également les travailleurs et travailleuses autonomes qui ne sont pas propriétaires d'une entreprise (comme les gardiens/gardiennes d'enfants et les livreurs/livreuses de journaux). Les travailleurs et travailleuses autonomes sont ensuite subdivisés selon qu'ils ou elles sont avec ou sans aide rémunérée. Une catégorie supplémentaire de travailleurs et travailleuses autonomes est celle des travailleurs familiaux non rémunérés. Il s'agit de personnes qui travaillent sans rémunération sur une ferme ou dans une entreprise ou une pratique professionnelle détenue et exploitée par un autre membre de la famille vivant dans le même logement.

Les travailleurs et travailleuses autonomes sont classés selon l'emploi dans la semaine de référence. Si une personne a travaillé à plus d'un emploi, le travail autonome est fondé sur l'emploi pour lequel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.

**Industrie** : La classification industrielle est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2017) de 2017<sup>27</sup>. Les données de l'EPA fondées sur le SCIAN 2017 sont disponibles de 1987 à 2022.

**Profession** : Les catégories de professions sont fondées sur le code de la Classification nationale des professions de 2021 (CNP 2021)<sup>28</sup>. Les données de l'EPA fondées sur la CNP 2021 sont disponibles de 1987 à 2022.

### Notes

1. Certaines études canadiennes qui ont permis d'examiner la situation des travailleuses autonomes comprennent notamment Grekou et coll. (2018); Cukier et coll. (2022); et Sung-Hee et Ostrovsky (2016).
2. Voir, par exemple, Yassad et Ferrao (2019).
3. Besporstov et Sinclair (2022).
4. Lin et coll. (1999).
5. Kamhi et Leung (2005).
6. Les taux plus faibles de travail autonome chez les femmes sont communs à tous les pays de l'OCDE. Un facteur qui a été invoqué comme raison pour ces taux plus faibles est la concentration d'hommes et de femmes dans différentes industries. Les femmes sont plus susceptibles de travailler dans des industries qui affichent de faibles taux de travail autonome (Kochhar (2015) et OCDE (2017)).
7. Le taux d'activité des femmes de 15 ans et plus a augmenté, passant de 46 % en 1976 à 62 % en 2022.
8. Voir, par exemple, Lin et coll. (1999).
9. La constitution en société désigne le statut juridique d'une entreprise. Une entreprise, une ferme ou une pratique professionnelle constituée en société a été formée en une entité juridique en vertu des lois provinciales et fédérales, tandis qu'une entreprise non constituée en société n'est pas une entité juridique distincte.
10. La profession des directeurs/directrices — commerce de détail et de gros arrivait au premier rang chez les travailleurs et travailleuses autonomes propriétaires d'entreprises constituées en société (12 %) et non constituées en société (8 %) avec employés. Cependant, ils sont plus susceptibles d'avoir une entreprise constituée en société (86 %).

## Le travail autonome chez les femmes au Canada

11. En 1976, 24 % des travailleuses autonomes travaillaient en agriculture. En 2022, cette proportion a reculé pour s'établir à 4 %.
12. En 2022, 11 % des travailleuses autonomes en agriculture étaient des travailleuses familiales non rémunérées, comparativement à 85 % en 1976.
13. En 1976, 17 % des travailleuses autonomes dans les industries autres que l'agriculture étaient des travailleuses familiales non rémunérées. Cette proportion a reculé pour s'établir à 1 % en 2022.
14. En 1987, 21 % des travailleurs et travailleuses autonomes travaillaient en agriculture et 8 %, dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques. En 2022, les proportions respectives étaient de 5 % et de 18 %.
15. En 2022, 53 % des travailleurs et travailleuses autonomes dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques avaient une entreprise constituée en société comparativement à 41 % en agriculture.
16. Aux fins de comparaison, chez les femmes en emploi rémunéré en 2022, 23 % travaillaient en soins de santé et assistance sociale, suivis du commerce de détail (14 %) et des services d'enseignement (12 %).
17. 1987 est la première année pour laquelle des données sur l'industrie selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2017 étaient disponibles.
18. 1987 est la première année pour laquelle des données sur les professions selon la Classification nationale des professions de 2021 étaient disponibles.
19. Les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et les gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial sont deux professions différentes. Les éducateurs de la petite enfance planifient, organisent et mettent en œuvre des programmes pour enfants âgés de 0 à 12 ans. Les aides-éducateurs de la petite enfance s'occupent des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire et scolaire sous la direction des éducateurs de la petite enfance. Ceux et celles d'entre eux qui travaillent à leur compte possèdent et exploitent des centres de la petite enfance, des garderies et d'autres milieux où des services d'éducation de la petite enfance sont fournis. Les gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial fournissent des soins dans leurs propres résidences ou dans les résidences des enfants. Les gardiens/gardiennes d'enfants et les bonnes d'enfants en font partie.
20. Quel que soit le sexe, la concentration professionnelle est plus élevée chez les travailleurs et travailleuses autonomes que chez les employés salariés. Par exemple, en 2022, 17 % des femmes et 11 % des hommes qui étaient des employés salariés travaillaient dans leurs cinq professions les plus courantes respectives.
21. La population racisée affichait une représentation similaire dans l'emploi rémunéré (27 %).
22. Chan et Fong (2012).
23. Yoon (1997) attribue le taux élevé de travail autonome chez les Coréens aux États-Unis à un désir d'améliorer leur situation financière et leur autonomie au travail.
24. Pour obtenir une liste des pays dans diverses zones, comme l'Asie de l'Ouest et l'Asie du Sud-Est, voir [Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales — CTPZI 2019 \(statcan.gc.ca\)](#).
25. Les publications de Statistique Canada (2018a), (2018b) et (2018c) portent sur les résultats sur le marché du travail chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve, les Métis et les Inuit, respectivement, et sont fondées sur les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017.
26. Il convient de souligner qu'une importante proportion d'Inuit travaillent dans l'économie informelle ou exercent des activités fondées sur la terre dans l'Inuit Nunangat (Arriagada et Bleakney, 2019).
27. Voir le [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017, version 3.0 \(statcan.gc.ca\)](#).
28. Voir la [Classification nationale des professions \(CNP\) 2021, version 1.0 \(statcan.gc.ca\)](#).

### Documents consultés

- Arriagada Paula et Amanda Bleakney. 2019. « [Participation des Inuits à l'économie basée à la fois sur les salaires et les ressources dans l'Inuit Nunangat](#) », produit n° 89-653-X2019003 au catalogue de Statistique Canada.
- Besporstov, Sandy et Amanda Sinclair. 2022. « [Estimation de la valeur économique du travail ménager non rémunéré au Canada, 2015 à 2019](#) », produit n° 13-605-X au catalogue de Statistique Canada.
- Chan, Elic et Eric Fong. 2012. « [Social, economic, and demographic characteristics of Korean self-employment in Canada](#) », *Korean immigrants in Canada: Perspectives on migration, integration, and the family*. Samuel Noh, Ann Kim et Marianne Noh (éditeurs), Presse de l'Université de Toronto, chapitre 7, pages 115 à 132.
- Cukier, Wendy, Guang Y. Mo, Zohreh H. Chavoushi, Betina Borova Victoria Osten. 2022. [The state of women's entrepreneurship in Canada](#). Portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat.
- Grekou, Douwere, Jiang Li et Huju Liu. 2018. « [Entreprises appartenant à des femmes au Canada](#) », *Aperçus économiques*, produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada, n° 083.
- Jeon, Sung-Hee et Yuri Ostrosky. 2016. « [Concilier les responsabilités familiales et professionnelles : Transition vers le travail autonome parmi les nouvelles mères](#) », *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques*, produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada, n° 385.
- Kamhi, Nadja et Danny Leung. 2005. [Recent developments in self-employment in Canada](#), document de travail n° 2005-8 de la Banque du Canada.
- Kochhar, Rakesh. 2015. « [Three-in-Ten U.S. jobs are held by the self-employed and the workers they hire: Hiring more prevalent among self-employed Asians, Whites and Men](#) », Washington, D.C. : Pew Research Center.
- Lin, Zhengxi, Janice Yates et Garnett Picot. 1999. « [L'accroissement de l'emploi autonome en période de chômage élevé : analyse empirique des faits récents survenus au Canada](#) », *Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques*, produit n° 11F0019MPE au catalogue de Statistique Canada, n° 133.
- OCDE. 2017. « [Gender differences in self-employment rates](#) », *Entrepreneurship at a Glance 2017*, Publication de l'OCDE, Paris.
- Statistique Canada. 2018a. « [Expériences sur le marché du travail des Premières Nations vivant hors réserve : principaux résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017](#) », produit n° 89-653-X au catalogue.
- Statistique Canada. 2018b. « [Expériences sur le marché du travail des Métis : principaux résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017](#) », produit n° 89-653-X au catalogue.
- Statistique Canada. 2018c. « [Expériences sur le marché du travail des Inuits : principaux résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017](#) », produit n° 89-653-X au catalogue.
- Yoon, In-Jin. 1991. « [The changing significance of ethnic and class resources in immigrant businesses: The case of Korean immigrant businesses in Chicago](#) », *The International Migration Review*, vol. 25, n° 2, p. 303 à 332.
- Yssaad, Lahouaria et Vincent Ferrao. 2019. « [Les Canadiens qui travaillent à leur propre compte : Qui sont-ils et pourquoi le font-ils?](#) », *Regard sur la statistique du travail*, produit n° 71-222-X au catalogue de Statistique Canada.